500 TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT







TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE Convention particulière d'appui financier













#Votre@nergie



Entre

L'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

Le Syndicat du Pays de Maurienne, territoire lauréat représenté par son Président, Yves DURBET

Les collectivités ou EPCI ci-après, en tant que bénéficiaires d'une part de l'appui financier :

- Commune de Saint Julien Montdenis
- Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards
- Communauté de Communes Porte de Maurienne
- Commune de Saint François Longchamps
- Communauté de Communes Maurienne Galibier
- Commune de Modane
- Commune de Termignon
- Commune de Lanslebourg
- Commune de Saint Michel de Maurienne
- Commune d'Epierre

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE), dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Il est convenu ce qui suit



















Préambule

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le territoire lauréat a présenté un projet qui figure en annexe 1 approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Article 1 - Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de préciser d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le territoire lauréat et les bénéficiaires ainsi que leurs engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 1 180 928 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable. Le contenu de la présente convention pourra être modifié par avenant. Notamment, le montant de l'appui du FFTE pourra être augmenté jusqu'à un maximum de 2 000 000 € sur la base de nouvelles actions, et/ou pour inclure de nouveaux bénéficiaires.

Le versement de la subvention sera réalisé conformément au décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement :

- une avance de 5 % de la subvention sera versée, sans demande particulière, dès l'enregistrement de la convention ou de l'avenant par la Caisse des Dépôts ;
- le solde sera versée sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par le bénéficiaire ;
- un versement intermédiaire (acompte) pourra être réalisé, sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, à la demande du bénéficiaire, et sur présentation par celui-ci d'un état de factures acquittées et d'une notice d'avancement physique de l'opération dont il s'agit.

Lorsque l'opération cofinancée par l'ESTE dans le cadre de la présente convention ou avenant ne relève pas du décret de 1999 susmentionné, le versement de la subvention suivra les modalités suivantes :

- un acompte de 40 % sera versé, sans demande particulière, dès l'enregistrement de la convention ou de l'avenant par la Caisse des Dépôts ;



















- le solde sera versé sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par le bénéficiaire.

Article 3 - Engagements du territoire lauréat et des bénéficiaires

Dans le cadre du projet, le territoire lauréat et les bénéficiaires s'engagent à :

- mettre en place sur leurs territoires les actions spécifiques figurant en annexe 3.
- désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
- mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
- transmettre au Préfet de Région (DREAL) :
 - les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
 - tout document nécessaire aux engagements et versements ;
 - le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

- participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.
- apposer le logo «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» ci-dessous sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions financées.



Article 4 - Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.



















Le Président du Syndicat du Pays de Maurienne

La Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Yves-DURBET

Les représentants des bénéficiaires :

M. TOURNABIEN, Maire de Saint Julien Montdenis

M.-PICTON, Président du ŠIVAV

COVAREL

M. GENON, Président de la CCPM

M. GALLIOZ, Maire de Saint-Michel de Maurienne

M. ARNOUX, maire de Lanslebourg

M. BOUVIER, Maire d'Epierre

M. PROVOST, Maire de Saint François Longchamps

M. ZANATTA/ Maire de Termignon

M. BERNARD, Président de la CCMG

M. RAFFIN, Maire de Modane

En présence de l'ADEME Nadia BOEGLIN Directrice Executive adjointe

Action Territoriale ADEME

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,













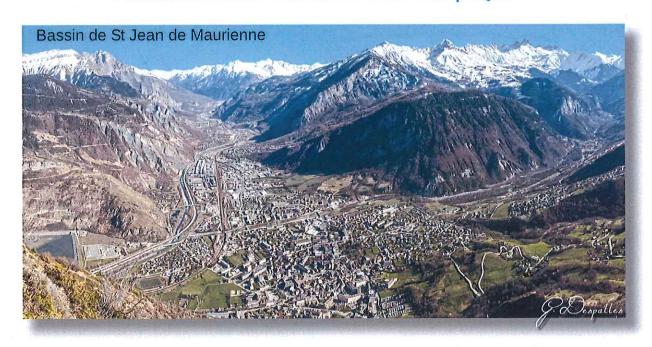






Annexe 1

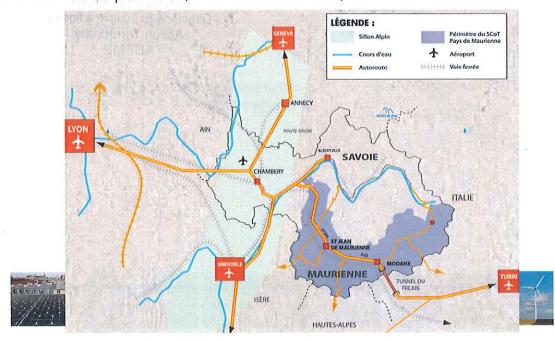
Présentation du territoire et de son projet



Contexte général

La vallée de la Maurienne est un territoire de montagne fortement déterminé par sa position géographique (de 300 à 3 200 mètres d'altitude). Avec ses 45 926 habitants, la vallée de la Maurienne constitue une entité complexe, caractérisée par sa structuration verticale témoignant d'une organisation particulière des activités en fonction de l'altitude :

- Le fond de vallée marqué par le développement industriel basé sur l'énergie hydroélectrique et qui concentre l'essentiel des pôles urbains et infrastructures de transport,
- Des versants résidentiels situés en zone de moyenne montagne qui possèdent des potentialités pour développer un tourisme vert
- Les zones d'altitude, traditionnellement vouées à l'alpage, et de plus en plus tournées vers le développement touristique notamment à travers les stations de sports d'hiver et d'été.
- Territoire transfrontalier et de passage, axe majeur de transport européen, la Maurienne est dotée d'infrastructures exceptionnelles, routières et ferroviaires, tunnels transfrontaliers.

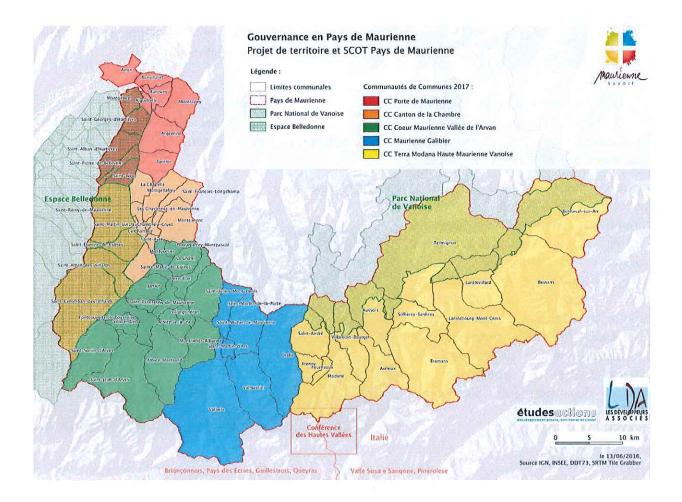


Gouvernance, des coopérations intercommunales et transfrontalières

La Maurienne possède de longue date une forte tradition de coopération intercommunale, qui a d'abord pris la forme d'une association (loi 1901) : l'Association des Maires de Maurienne (AMM) fondée en 1972.

Créé en décembre 2000, le Syndicat du Pays de Maurienne prend le relais de l'AMM. Composé de 4 communautés de communes (soit 42 communes) et 20 communes, il conduit différentes politiques contractuelles sur son territoire (CTS, PSADER, PAEC, LEADER, PPT, OCM, PAPI, PAH...).

En septembre 2015, les élus du SPM ont prescrit l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale qui concernera 5 communautés de communes à compter du 1er janvier 2017.



Le développement durable, un sens particulier pour le Pays de Maurienne

Le territoire possède un patrimoine naturel riche, principal facteur d'attractivité de la vallée. Les ressources en eau et en forêt, qui témoignent de cette richesse, sont essentielles à l'équilibre du Pays puisqu'elles jouent un rôle majeur dans la gestion des risques naturels. Le paysage est également une composante importante du territoire puisqu'il contribue, par sa qualité et sa diversité, à l'amélioration du cadre de vie. Il s'agit bien d'un véritable facteur d'attractivité pour de nouveaux résidents mais également pour la clientèle touristique, permettant ainsi de dégager une valeur ajoutée économique.

Compte tenu du contexte actuel de fragilisation de l'économie notamment avec les pertes d'emplois importantes dans le secteur de l'industrie, les élus portent une attention toute particulière au caractère social pour que la qualité de vie ne se dégrade pas dans les années à venir.



















Agriculture en zone AOP Beaufort, Albiez



Par ailleurs, le territoire est riche de productions agricoles de qualité à l'image du Beaufort ou de l'agneau d'alpage et présente des productions de niche comme le safran, les escargots, la vigne...

Dans le but de conforter les productions locales et de favoriser les circuits courts, le territoire de Maurienne vient de s'engager dans un programme Leader « valoriser et diversifier l'offre alimentaire montagne du Pays de Maurienne ». Ces éléments ancrent la Maurienne dans une stratégie territoriale « durable » conformément au document fédérateur de la Charte de Pays réalisée en 2010.

Dans ce contexte territorial et dans l'objectif de bâtir le SCoT du Pays de Maurienne, différentes études de diagnostics ont été menées préalablement à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Un diagnostic de planification énergétique territoriale a été réalisé par le cabinet Axenne et finalisé en avril 2016.

Portée par le contexte législatif (Loi portant Engagement National l'Environnement) confirmant la nécessité d'une très bonne articulation entre planification territoriale ressources/consommation énergétique, de manière réduire la vulnérabilité énergétique du territoire et les rejets de Gaz à Effet de Serre (GES), cette première étude a permis de réaliser un état des lieux ainsi qu'une analyse des potentialités du territoire et des gisements d'économie d'énergie.



Un territoire marqué par le poids des consommations industrielles et des transports :



L'industrie représente la moitié des consommations d'énergie de la Maurienne. Cette spécificité est liée à la présence de quelques acteurs majeurs de la métallurgie. Leur baisse d'activité explique la diminution de 25 % de la consommation totale du territoire depuis 2005 (OREGES 2011).

Le transport constitue également un poste considérable des consommations (25 %) : transit international, tourisme et déplacements internes liés au caractère peu dense du territoire















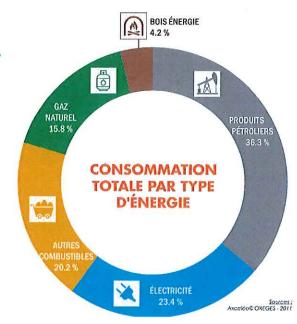




Une consommation essentiellement fossile

La Maurienne, un territoire rural et de montagne dépendant des énergies fossiles

La part des consommations issues des produits pétroliers est prépondérante en Maurienne. Ceci s'explique notamment par les consommations de l'industrie, des transports, mais aussi par le secteur résidentiel. Le chauffage au bois est très présent : c'est la deuxième énergie de chauffage des maisons (31 % des maisons l'utilisent en base et 26 % en appoint), mais les équipements sont plutôt vieillissants. (Source : INSEE RGP 2011).



Facture énergétique interne au territoire

La facture énergétique (interne au territoire et hors métallurgie), présentée par source d'énergie ci-contre, laisse apparaître une très forte dépendance aux énergies fossiles et dans une moindre mesure à l'électricité.

Une production considérable d'énergie renouvelable, notamment hydraulique...



L'énergie renouvelable produite en Maurienne (2,78 TWh/an grâce à l'hydroélectricité et en particulier les grands barrages) représente presque la consommation du territoire (3,13 TWh/an).

Centrale photovoltaïque, St Julien Montdenis, SOREA

À souligner les nombreuses installations photovoltaïques, chaufferies bois et réseaux de chaleur, microcentrales participant à une production locale d'énergie de source renouvelable.





















<u>L'énergie, un facteur croissant d'inégalités sociales fragilisant le territoire et ses populations</u>

Le territoire est fragilisé par sa dépendance aux énergies fossiles. Les ménages de Maurienne présentent une facture énergétique élevée, que ce soit pour se chauffer ou pour se déplacer.

Certains ménages modestes font face à des situations de tensions budgétaires dès le paiement des factures de chauffage et de carburant. Ils sont alors à la limite de basculer dans la précarité.

D'autres, du fait de leur habitat (choix d'une maison ancienne) et/ou de leur mode de vie (localisation dans des villages ou en montagne, à l'écart de leur emploi et des services) sont vulnérables face à de probables hausses des coûts de l'énergie.

Un parc important de logements énergivores

61 % des logements collectifs et 51 % des maisons ont St Jean de Maurienne été construits avant 1975 (première réglementation thermique). 35 % des maisons et 46 % des logements collectifs sont chauffés au fioul. (INSEE - 2013)

La précarité énergétique concerne 1 100 logements en Maurienne (sur 18 128 ménages - *INSEE - 2013*) :

- 6 % des ménages en logement collectif (soit 530 logements)
- 6 % des ménages en maison individuelle (soit 580 maisons) selon les profils définis par INSEE 2013



Des ménages dépendants de l'automobile

Porte de Maurienne



87,5 % des ménages de Maurienne ont au moins une voiture (Insee 2012)

L'éclatement du territoire crée une vraie dépendance à l'automobile. L'offre en transport en commun est très réduite et ne pourra être généralisée. Spécifiquement pour l'emploi, 75 % des ménages utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Ceci questionne l'organisation actuelle du territoire et met en avant la nécessité d'articuler au mieux la localisation des logements et des activités. Comment gérer cette dépendance à l'automobile pour des populations vieillissantes ?

L'entrée de la vallée présente un déficit d'emplois par rapport au nombre d'actifs. Ces derniers ont des temps d'accès importants à l'emploi et aux services et consacrent une part importante de leur budget aux déplacements.

Anticiper le vieillissement de la population pour éviter l'isolement

Cette dépendance à l'automobile questionne les modes d'urbanisation d'un territoire vieillissant fortement : comment favoriser la rénovation urbaine en cœur de ville pour permettre la mixité sociale et fonctionnelle et de fait, réduire les déplacements ? Les solidarités à développer et le recours au numérique (pour toutes les générations) vont s'avérer stratégiques pour éviter l'isolement de certaines populations sur les territoires de montagne et conserver de l'attractivité.











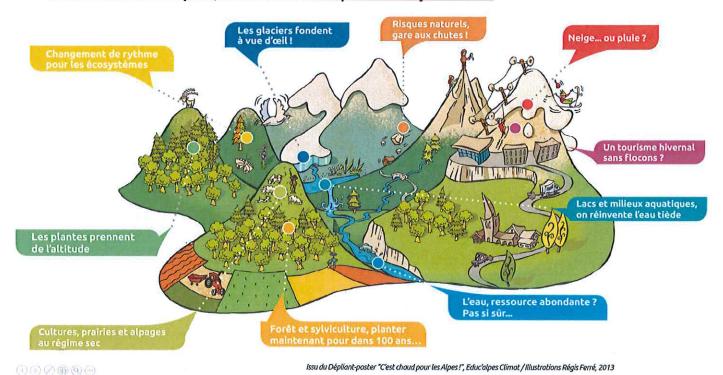








<u>Au-delà des enjeux énergétiques, la Maurienne est un territoire vulnérable aux évolutions climatiques, avec des conséquences déjà visibles</u>



<u>La transition énergétique et climatique : un projet social, environnemental et économique pour la Maurienne</u>

Une évolution nécessaire des modes de vie et de consommation

Les gestes économes au quotidien ne coûtent rien, mais sont en mesure de générer des économies d'énergie. Communiquer sur ces gestes, permettre les solidarités locales constituent des étapes essentielles de transition énergétique où tout citoyen est acteur.

Optimiser les mobilités, anticiper l'isolement

Le transport des résidents et des touristes peut être maîtrisé par la mise en place de l'ensemble des outils à disposition (covoiturage, télé travail, démarche d'auto-stop organisé, Rézo Pouce...). Favoriser les circuits courts pour l'alimentation (programme LEADER) et optimiser les dessertes d'approvisionnement des stations permettraient également de réduire la facture énergétique et la vulnérabilité du territoire. Les outils numériques seraient au cœur de ces nouvelles formes de mobilités, garants d'un système performant et favorisant les rapprochements intergénérationnels.

Réhabilitation énergétique des logements et des bâtiments publics : changer de rythme pour plus de mise en chantier

La rénovation des logements chauffés au fuel est un enjeu au titre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'indépendance énergétique du territoire et de la précarité des ménages. Dès qu'ils sont isolés, ces logements peuvent avantageusement substituer leur mode de chauffage par une énergie renouvelable. Les principaux bourgs centres de la vallée (Aiguebelle, Saint Jean de Maurienne, Saint Michel de Maurienne, Modane) concentrent l'essentiel des logements vacants.



















Leur rénovation énergétique engendre, au-delà de l'aspect thermique, une amélioration des conditions de vie qui participe à améliorer l'attractivité des centres urbains.

Profiter des ressources locales et développer les énergies renouvelables

Le territoire présente de nombreuses ressources à mobiliser pour réduire la dépendance aux produits pétroliers. Plusieurs centrales solaires ont été construites mais le gisement est exploité à moins de 5 % : le potentiel de développement est donc considérable, dans le neuf comme dans l'existant. Des réseaux de chaleur couplant l'utilisation de ressources locales sont à l'étude. Le renouvellement des équipements de chauffage au bois par des appareils très performants est primordial pour contenir la consommation, limiter les rejets de particules et améliorer la qualité de l'air.

Par ailleurs la Maurienne s'est positionnée sur l'appel à projets « Territoire Hydrogène » lancée par la Nouvelle France Industrielle. *Maurienne H2* a pour objet la mobilité propre et l'intégration d'énergies renouvelables dans un réseau électrique. Ce projet inscrit la Maurienne dans une dynamique ambitieuse d'innovation et de transition énergétique du territoire.

Résilience et adaptation au changement climatique

Les collectivités peuvent agir à la source des besoins énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre par les orientations prises dans leurs documents d'urbanisme. Les choix d'aménagement retenus peuvent réduire les consommations en énergie et limiter la vulnérabilité du territoire. Pour cela, une cohérence est à trouver dans la localisation de l'habitat, des emplois et des services. Les choix d'aménagement devront concilier les différents usages des ressources, en tenant compte des évolutions de leur disponibilité à l'avenir. La maîtrise de la ressource énergétique, l'exposition aux risques, l'accès au numérique, l'adaptation au changement climatique, la sensibilisation de la population et les changements de comportement seront au cœur des stratégies de territoire pour réduire leur vulnérabilité.

Faire de la transition énergétique un moteur de développement et d'attractivité du territoire

Dans un contexte de forte concurrence économique pour les entreprises et de précarité énergétique pour les ménages, il est essentiel de mobiliser les gisements d'efficacité énergétique et de valoriser les ressources locales du territoire. Ce sont là des potentiels non délocalisables, générateurs d'emplois et supports d'attractivité pour la Maurienne.



















Annexe 2

Gouvernance, élus et techniciens référents pour la mise en œuvre des actions

Dans la continuité des travaux de planification énergétique lancés dans le cadre des études préalables à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le comité syndical du Syndicat du Pays de Maurienne a décidé, le 8 juillet 2016, d'engager le territoire dans une démarche de transition énergétique dit « Territoire à Energie Positive » (TEPOS).

Afin de faciliter l'ancrage de cette démarche au sein des communautés de communes de Maurienne, les référents politiques de la candidature TEPOS, sont également ceux qui ont suivi l'étude de planification énergétique. Ces élus assurent donc le rôle de relais sur leur Communauté de Communes afin d'assurer la mobilisation la plus importante possible. Ils se réunissent au sein d'un comité de pilotage en présence du Président du Syndicat du Pays de Maurienne.

En effet, cette démarche ne peut être qu'une démarche globale de l'ensemble des acteurs du territoire : communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, régies, SEM, bailleurs sociaux, entreprises, associations, établissements recevant du public, citoyens... Sa réussite dépendra d'un engagement commun en faveur de ces objectifs.

C'est la raison pour laquelle dès la phase de préparation de la candidature, l'ensemble des acteurs sont invités à participer à la définition de la stratégie énergétique du territoire afin de la rendre la plus opérationnelle possible.

Au niveau technique, le Syndicat du Pays de Maurienne a détaché une personne pour le suivi de cette démarche et sa mise en œuvre. Un comité technique dédié a été créé, il est composé des techniciens en charge de thématiques spécifiques : agriculture, économie, tourisme... et des techniciens des communautés de communes.

La gouvernance du TEPCV s'appuie donc et se confond sur celle du TEPOS.

Elle s'appuie sur l'équipe projet suivante :

Les élus :

- M. DURBET, Président du S.P.M., référent de la démarche TEPOS pour le Pays de Maurienne
- M. GENON, Président de la CCPM, élu référent pour la CCPM
- M. PORTAZ, maire de La Chapelle, élu référent pour la 4C

Mme CHEVALLIER, Adjointe au Châtel, élue référente pour la CCCM en charge de l'urbanisme

- M. TOURNABIEN, maire de Saint-Julien-Montdenis, élu référent pour la CCCM en charge des travaux
- M. PICTON, Président du SIVAV, élu référent pour la CCA
- M. BERNARD, Président de la CCMG, élu référent pour la CCMG
- M. CHEMIN, maire de Fourneaux, élu référent pour la CCTM
- M. ZANATTA, maire de Termignon, élu référent pour la CCHMV



















Les techniciens:

Mme RAUX, Syndicat du Pays de Maurienne, référente technique de la démarche TEPOS

M. BONNAFFOUS, Syndicat du Pays de Maurienne, en charge de l'élaboration du SCoT du Pays de Maurienne

Mme VERNEY, Maurienne Expansion, directrice

M. PARIS, Maurienne Expansion, en charge du développement des entreprises

Mme VINCENDET, Maurienne Tourisme, Directrice

Mme SOLER, Maurienne Tourisme, en charge du développement touristique

M. SCHOCH, Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc, référent territorial pour la Maurienne

Et l'ensemble des membres des services techniques des collectivités concernées



















Actions financées

Action N° 1

Aide à la rénovation énergétique de l'habitat privé

Maître d'ouvrage : Syndicat du Pays de Maurienne

Description de l'action:

Le Syndicat du Pays de Maurienne, composé de 62 communes et 45 926 habitants, couvre un territoire complexe, la vallée de la Maurienne étant un territoire fortement déterminé pas sa position géographique et une structuration verticale.

Le chauffage pour l'habitat représente une part importante de la consommation énergétique totale du territoire, 74% selon le diagnostic énergétique établi en mai 2016. La rigueur climatique engendre une consommation supplémentaire à cet égard par rapport à la moyenne nationale, le territoire étant également fragilisé par sa dépendance aux énergies fossiles. Les ménages de Maurienne présentent une facture énergétique élevée, que ce soit pour se chauffer ou pour se déplacer.

Pour diminuer cette vulnérabilité du point de vue énergétique, plusieurs démarches se sont déroulées ou sont en cours sur le territoire :

- 1) Le PLH de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne ;
- 2) Des OPAH des Communautés de Communes Terra Modana et Maurienne Galibier ;
- 3) Un Programme d'Intérêt Général Lyon Turin en cours de montage pour l'hébergement des salariés du Lyon-Turin.

Aujourd'hui le Syndicat co-construit avec les acteurs locaux son projet pour devenir un Territoire à Energie Positive, une des actions phares étant la mise en place d'une plate-forme énergétique courant 2017. Une rénovation thermique performante du parc ancien de logement est une priorité pour atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques. La création d'une plate-forme de rénovation qui structure une offre appropriée pour les particuliers permettrait d'impulser cette dynamique. En outre elle favorisera le développement d'une filière professionnelle locale de la rénovation.

L'aide TEPCV est ainsi un outil d'accompagnement de la plate-forme permettant d'augmenter de manière conséquente le nombre de rénovations annuelles dans l'habitat. Le fonds de transition énergétique sera dédié au financement de diagnostics de performance énergétique et thermique des habitats des particuliers, l'objectif étant d'inciter les particuliers à rénover leur habitation, le diagnostic permettant également de dimensionner la nature des interventions à mener.

Par ailleurs, le FTE servira à financer une aide spécifique à la rénovation selon les principes suivants :

- rénovation globale permettant d'atteindre le niveau BBC compatible : 5 000 € / logement
- rénovation en bouquet de travaux permettant d'atteindre la classe C du DPE :
 3 000 € / logement
- prime de 1 000 € pour une rénovation intégrant le recours aux EnR.



















Calendrier: création de la plate-forme en 2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectif : 40 diagnostics - 20 logements en rénovation sur trois ans avec un démarrage courant 2017 Cibles : l'ensemble des ménages, des syndics de copropriétés, à l'exception des ménages aidés par l'ANAH.

Animation : accompagnement personnalisé des porteurs de projet par la plate-forme locale de la rénovation énergétique qui sera intégrée dans une maison de l'Habitat pour une bonne visibilité des dispositifs (PLH, PIG, Aide TEPCV). Positionnée sur Saint-Jean de Maurienne, cette plate-forme prodiguera conseils et accompagnements des propriétaires ; des permanences sont en outre prévues sur Aiguebelle et Modane (soit en entrée, au cœur et en Haute Maurienne).

Communication:

- la plateforme de rénovation énergétique du Syndicat du Pays de Maurienne,
- Syndicat du Pays de Maurienne (magazine, presse locale, internet, plaquette...),
- les magazines communaux.

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de diagnostics réalisés
- Nombre de chantiers de rénovation aidés,
- Montant des travaux réalisés,
- Nombre de m² de bâtiments rénovés.

- kWh économisés/an,
- Part du budget capté par des entreprises locales,
- ETP créés ou confortés.

Détail des coûts prévisionnels de l'action							
Description	Montant	Montant Fonds TE		Col	lectivité		
	total (HT)			Autofi	nancement		
Aide à la rénovation de l'habitat privé	125 000 €	80%	100 000 €	20%	25 000 €		



















Création de jardins partagés

Maître d'ouvrage : Commune de Saint Julien Montdenis

Description de l'action:

Soumise à la déprise agricole sur la partie comprise entre le bourg et les infrastructures de transport (RD 1006, voie ferrée, autoroute A43) implantées en rive droite de la rivière Arc, la commune de Saint-Julien-Montdenis souhaite revitaliser cet espace par la création de jardins familiaux partagés qui pourront répondre à une multitude de besoins environnementaux, sociaux et culturels au-delà de leur fonction strictement alimentaire.

Afin de concevoir ces jardins adaptés à leur environnement en veillant à la qualité paysagère du site, la commune envisage un accompagnement par un expert extérieur qui pourra répondre aux questions suivantes :

- Quelle forme de jardin est pressentie par l'équipe municipale ?
- Quelle implication de la population doit-on inclure au niveau de la phase d'étude ?
- Quelles connexions vis-à-vis des futurs aménagements connexes ?

en abordant les éléments d'analyse suivants : environnement urbain, contraintes naturelles, capacité culturale des sols, possibilité de réintroduire des plantes anciennes, rotation des cultures, desserte VRD, potentiels de gestion futur du site (en particulier sur le gestion de l'eau, collecte et stockage).

Calendrier:

- Etude de faisabilité : 2017 (le FTE participera au financement de cette première phase)

Travaux : 2018

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Services techniques de la commune de Saint-Julien-Montdenis

Détail des coûts prévisionnels de l'action							
Montant	Fonds TE		Co	llectivité			
total (TTC)			Autofi	nancement			
8 520 €	80% 6 816 €		20%	1 704 €			
	Montant total (TTC)	Montant Fo	Montant Fonds TE total (TTC)	Montant Fonds TE Col total (TTC) Autofi			



















Protection de la biodiversité et des milieux remarquables sur le massif de Arvan-Villards

Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards

Description de l'action : Elle se décompose en deux sous-actions

- Pestauration des zones humides: à l'échelle du territoire du SIVAV, une première approche a permis de recenser un réseau de zones humides dont le fonctionnement hydraulique a été perturbé à la suite d'interventions ou aménagements. Après confirmation et définition des travaux à mener, un des sites fera l'objet d'actions de restauration (hydraulique et végétation) afin de retrouver une fonctionnalité et une diversité biologique. Cela implique de maîtriser au préalable le foncier, a minima par le biais de conventions d'usage. Ce site, une fois restauré, pourra être confié à un exploitant agricole ou des entreprises d'insertion pour son entretien. D'autres sites (zones humides ou pelouses sèches) peuvent être concernés par des projets de sentier ou aménagements pédagogiques... Il s'agira ici de mettre en place des aménagements intégrés visant à informer, sensibiliser les riverains et le public à l'intérêt patrimonial des milieux et espèces présents.
- Protection des zones abritant des espèces animales ou végétales « à enjeux » : sur le territoire, la présence et la connaissance de certaines espèces animales ou végétales « à enjeux », reconnues au niveau européen, révèle la nécessité de mener des actions spécifiques de préservation. On peut citer pour exemple le tétra-lyre, le Nacre des Balkans ou le Moiré des Sudetes (papillons), le sabot de Vénus (orchidée protégée)... La réalisation d'inventaires complémentaires, nécessaires dans un premier temps, permettra dans un deuxième temps de définir des « plans d'action espèces » à l'échelle du territoire. La préservation des espèces ciblées passera aussi par une réglementation locale de type « arrêté municipal », afin de limiter la pénétration/circulation temporaire de certains sites (pour le tétra-lyre par exemple). Enfin, une action en faveur des ongulés pourra également être menée en partenariat avec le monde de la Chasse (Fédération, ACCA, ONCFS).

Calendrier:

- Etude préalable : à partir de mai 2017 (en raison des zones soumises à l'enneigement hivernal)
- Travaux de valorisation : 2018

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Les élus locaux, la fédération des chasseurs de Savoie, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Fédération des pêcheurs de la Savoie, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, le Conservatoire d'Espace Naturels de la Savoie, la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature, la ligue de protection des oiseaux, les établissements scolaires du territoire, les associations intermédiaires.
- Le chargé de mission animation du Contrat Espace Valléen du SIVAV.



















Indicateurs de réalisation :

- Nombre de protections installées.
- Nombre de partenaires mobilisés

Indicateur de résultats :

- Taux de fréquentation

- Accroissement de l'intérêt.
- Fréquentation des zones protégées.
- Captage du CO₂.

	Détail des coûts prévisionnels de l'action											
	Description	Montant total (HT)	Fonds TE		Fonds TE					lectivité/ nancement	POIA inter	Autres (programme régional du if des Alpes)
-	Etude d'ingénierie Restauration des zones humides et	15 000 €	30%	21 000 €	20%	14 000 €	50%	35 000 €				
	protection des zones abritant des espèces animales ou végétales à enjeux	55 000 €										



















Actions 4 à 9

Préambule

Les actions 4 à 9 ci-dessous présentent la même finalité : renforcer la mobilité douce en zone de montagne en équipant le territoire de stations « vélos à assistance électrique » afin de promouvoir la pratique du VAE tant auprès de la population touristique que permanente.

Les grands objectifs du projet :

- 1. Mettre en réseau un ensemble d'équipements stratégiques en faveur de la mobilité douce pour permettre une optimisation et une utilisation plus durable des déplacements.
- 2. Contribuer à la valorisation et à la sauvegarde du patrimoine naturel local grâce à l'utilisation d'un mode de mobilité durable.

Les objectifs spécifiques de réalisation :

- 1. Équiper le territoire en vélo-stations de partage, bornes de recharge et abris pour vélos à assistance électrique
- 2. Améliorer les parcours et les interconnexions pour promouvoir une mobilité douce et limiter la circulation motorisée
- 3. Accroître et organiser l'offre de services (intermodalité et intégration entre services existants, signalétique spécifique, communication au public).

Il est à noter que cette action vient en complémentarité avec le projet de déploiement de vélos électriques à hydrogène inscrit dans le projet *Maurienne H2* dans le cadre de l'appel à projets « Territoires Hydrogènes ».

Une première phase d'équipement est prévue dès 2017. Cette phase sera mise en œuvre par 6 collectivités en Maurienne dont 2 Communautés de communes et 4 communes.

Indicateur de réalisation :

Acquisition de 11 stations de vélos en libre service, intuitives et communicantes, de 14 bornes de recharge mixtes et de 6 abris vélo solaires et autonomes permettant également le stockage durant la saison hivernale

- Estimation de 37 500 km effectués en VAE, de 3 850 trajets 'voiture' évités par saison estivale, notamment dans des sites naturels sensibles (données extrapolées à partir d'une année d'expérimentation sur la commune/station des Gets).
- Emissions de 9,34 tonnes eqCO₂ évitées.
- Baisse de fréquentation des parkings de montage et baisse du stationnement anarchique dans les sites naturels sensibles
- Émergence d'un réseau de communes autour d'un projet global de mobilité douce en Maurienne



















Installation de vélo-stations en libre service, de bornes de recharge et d'abris pour vélos à assistance électrique

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes Porte de Maurienne

Description de l'action :

Les objectifs du projet pour la Communauté de Communes sont de :

- Promouvoir la mobilité et le tourisme doux dans le territoire Porte de Maurienne,
- Permettre aux habitants de se promener sur des chemins protégés et clairement identifiés,
- Faire découvrir les richesses culturelles du territoire,
- Relier le réseau lacustre (cinq lacs de baignade et/ou de pêche) par un itinéraire protégé de la circulation automobile.

La reconnaissance du Syndicat du Pays de Maurienne en TEPCV offre une vraie opportunité de développer le projet VAE de la communauté de communes Porte de Maurienne simultanément avec les projets de la communauté de communes Maurienne Galibier et des communes de Modane, Saint François Longchamp, Termignon et Lanslebourg, connectant par là même les grandes voies vertes de la Maurienne et donnant ainsi une ampleur plus large au territoire. Cette opportunité permet de concrétiser les actions pressenties à cet égard dans les études spécifiques conduites sur ce sujet dès 2012.

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Les équipements sont prévus pour une installation en 2017.

Indicateurs de réalisation :

Acquisition de 2 stations vélo en libre service avec 14 vélos à assistance électrique, de 2 bornes de recharge positionnées dans des endroits stratégiques incitant à l'utilisation des vélos, de 2 abris vélo.

- Estimation de 7 000 km effectués en VAE, de 700 trajets 'voiture' évités, notamment dans des sites naturels sensibles (lacs).
- Emissions de 1,74 tonnes eqCO₂ évitées.

Détail des coûts prévisionnels de l'action									
Description	Montant total (HT)	Fc	onds TE		llectivité nancement				
- Acquisition de stations vélo libre service	67 400 €	80%	53 920 €	20%	13 480 €				
- Acquisition de bornes de recharge	12 800 €	80%	10 240 €	20%	2 560 €				
- Acquisition d'abris solaires vélo	18 720 €	80%	14 976 €	20%	3 744 €				
- Signalétique spécifique	15 420 €	80%	12 336 €	20%	3 084€				
Total	114 340 €	80%	91 472 €	20%	22 868 €				



















Installation d'une vélo-station en libre service, de bornes de recharge et d'un abri pour vélos à assistance électrique

Maître d'ouvrage : Saint François Longchamps - SIVOM

Description de l'action :

L'objectif est de permettre de concrétiser la stratégie locale de mobilité durable de la station de ski, notamment par le maillage des différents niveaux de son territoire, entre 1 400 m et 1 600 m d'altitude, jusqu'à la connexion possible avec la Tarentaise via le Col de la Madeleine (1 993 m d'altitude) devenu plus accessible grâce à l'assistance électrique. Cette stratégie s'articule avec celle, plus vaste de la Maurienne, au travers des voies vertes déroulées sur l'ensemble du territoire.

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

L'installation des équipements est prévue en 2017. Elle constituera une première étape qui, selon son succès, conduira à un accroissement du parc de VAE.

Indicateurs de réalisation:

Acquisition de 1 station vélo en libre service avec 7 vélos à assistance électrique, de 3 bornes de recharge positionnées dans des endroits stratégiques incitant à l'utilisation des vélos, de 1 abri vélo.

- Estimation de 3 500 km effectués en VAE par saison estivale (5 mois), de 350 trajets 'voiture' évités, notamment dans des sites naturels et le col de la Madeleine.
- Emissions de 0.81 tonnes eqCO₂ évitées.
- Baisse de fréquentation des parkings de montage et baisse du stationnement anarchique dans les sites naturels sensibles

Détail de	es coûts prévisic	nnels de	l'action		
Description	Montant	Fo	nds TE	Co	llectivité
۸.	total (HT)			Autofi	nancement
- Acquisition d'une station vélo	33 700 €	80%	26 960 €	20%	6 740 €
libre service - Acquisition de bornes de recharge	19 200 €	80%	15 360 €	20%	3 840 €
- Acquisition d'un abri solaire vélo	9 360 €	80%	7 488 €	20%	1 872 €
- Signalétique spécifique	9 560 €	80%	7 648 €	20%	1 912 €
Total	71 820 €	80%	57 456 €	20%	14 364 €



















Installation de vélo-stations en libre service, de bornes de recharge et d'un abri pour vélos à assistance électrique

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Maurienne Galibier

Description de l'action :

Le projet va permettre à la Communauté de communes Maurienne Galibier de :

- Concrétiser sa politique territoriale en matière de mobilité durable notamment par le maillage de Saint Michel de Maurienne en fond de vallée et les stations de montagne de Valloire, Valmeinier et Orelle, dont les accès deviennent possibles pour le plus grand nombre d'usagers grâce à l'assistance électrique.
- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique plus large de mobilité douce à l'échelle de la vallée de la Maurienne.

Les actions menées vont également compléter la ligne d'engagement de la Communauté de communes en faveur des énergies renouvelables.

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

L'installation des équipements est prévue pour 2017.

Indicateurs de réalisation :

Acquisition de 4 stations vélo en libre service (St Michel de Maurienne, Orelle, Valloire, Valmeinier) avec 21 vélos à assistance électrique, de 3 bornes de recharge positionnées dans des endroits stratégiques incitant à l'utilisation des vélos, de 1 abri vélo.

- Estimation de 14 000 km effectués en VAE par saison estivale (5 mois), de 1 050 trajets voiture évités, notamment dans des sites naturels sensibles et les cols de montagne col du Galibier.
- Emissions de 3,49 tonnes eqCO₂ évitées.
- Baisse de fréquentation des parkings de montage et baisse du stationnement anarchique dans les sites naturels sensibles

Détail des coûts prévisionnels de l'action									
Description	Montant	F	onds TE	Col	lectivité				
	total (HT)			Autofi	nancement				
- Acquisition de stations vélo libre service	134 800 €	80%	107 840 €	20%	26 960 €				
- Acquisition de bornes de recharge	19 200 €	80%	15 360 €	20%	3 840 €				
- Acquisition d'un abri solaire vélo	9 360 €	80%	7 488 €	20%	1 872 €				
- Signalétique spécifique	30 000 €	80%	24 000 €	20%	6 000 €				
Total	193 360 €	80%	154 688 €	20%	38 672 €				



















Installation d'une vélo-station en libre service, de bornes de recharge

Maître d'ouvrage : Commune de Modane

Description de l'action :

Le projet va permettre de renforcer la mobilité douce au sein de la station de Valfréjus et ainsi élargir l'offre de loisir en proposant une activité de pleine nature, le VTT à assistance électrique.

Les actions inscrites seront complémentaires aux aménagements déjà réalisés. Elles permettront de découvrir de nouveaux paysages vers l'Italie, peu fréquentés comme le Col de la Roue ou le Col de Vallée Étroite.

Elles s'inscrivent également dans le cadre plus général de développement des voies vertes cyclables de la Maurienne.

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

L'installation des équipements est prévue pour 2017.

Indicateurs de réalisation :

Acquisition de 1 station vélo en libre service (Valfréjus) avec 7 vélos à assistance électrique, de 2 bornes de recharge positionnées dans des endroits stratégiques incitant à l'utilisation des vélos.

- Estimation de 3 500 km effectués en VAE par saison estivale (5 mois), de 350 trajets voiture évités, notamment dans des sites naturels sensibles.
- Emissions de 0,87 tonnes eqCO₂ évitées.
- Baisse de fréquentation des parkings de montage et baisse du stationnement anarchique dans les sites naturels sensibles

Détail des coûts prévisionnels de l'action							
Description	Montant	Montant Fonds TE		Fonds TE		Col	llectivité
	total (HT)				nancement		
- Acquisition d'une station vélo	33 700 €	80%	26 960 €	20%	6 740 €		
libre service - Acquisition de bornes de recharge	12 800 €	80%	10 240 €	20%	2 556 €		
- Signalétique spécifique	5 580 €	80%	4 464 €	20%	1 116 €		
Total	52 080 €	80%	41 664 €	20%	10 416 €		



















Installation de vélo-stations en libre service, de bornes de recharge et d'abris pour vélos à assistance électrique

Maître d'ouvrage : Commune de Termignon

Description de l'action :

La Commune de Termignon exprime une forte volonté politique d'intégrer le développement durable dans tous les aspects de la vie de la commune : tourisme, agriculture, mobilité. Par son expérience, elle connaît les attentes et les aspirations de la population touristique qu'elle accueille et de sa population résidente. Elle participe déjà aux réflexions et à la stratégie de Haute Maurienne Vanoise en termes de mobilité locale, avec la mise en place de navettes touristiques.

Les aménagements en faveur du vélo à assistance électrique vont permettre de poursuivre la concrétisation de son objectif de développement du tourisme durable et contribuer à renforcer la stratégie de mobilité durable en Maurienne.

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

L'installation des équipements est prévue pour 2017.

Indicateurs de réalisation :

Acquisition de 2 stations vélo en libre service avec 14 vélos à assistance électrique, de 3 bornes de recharge positionnées dans des endroits stratégiques incitant à l'utilisation des vélos, de 2 abris vélo.

- Estimation de 7 000 km effectués en VAE par saison estivale (5 mois), de 700 trajets voiture évités, notamment dans des sites naturels sensibles et les cols de montagne col du Galibier.
- Emissions de 1,74 tonnes eqCO₂ évitées.
- Baisse de fréquentation des parkings de montage et baisse du stationnement anarchique dans les sites naturels sensibles

Détail des coûts prévisionnels de l'action								
Description	Montant	F	Fonds TE		llectivité			
	total (HT)			Autofi	nancement			
- Acquisition de stations vélo	67 400 €	80%	53 920 €	20%	13 480 €			
libre service								
- Acquisition de bornes de	19 200 €	80%	15 360 €	20%	3 840 €			
recharge			is.					
- Acquisition d'abris solaire vélo	18 720 €	80%	14 976 €	20%	3 744 €			
- Signalétique spécifique	8 430 €	80%	6 744 €	20%	1 686 €			
Total	113 750 €	80% 91 000 €		20%	22 750 €			



















Installation d'une vélo-station en libre service, d'une borne de recharge

Maître d'ouvrage: Commune de Lanslebourg

Description de l'action :

L'intérêt de participer au projet est multiple :

- Développer la pratique du vélo électrique sur la commune et vers l'Italie via le col du Mont Cenis
- Favoriser la mobilité douce tant à destination de la population résidente que touristique
- S'intégrer dans un périmètre plus large pour plus de retombées et créer du lien au sein du vaste territoire mauriennais.

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Les équipements seront installés en 2017 pour une phase d'expérimentation et un éventuel développement ultérieur.

Indicateurs de réalisation :

Acquisition de 1 station vélo en libre service avec 5 vélos à assistance électrique, de 1 bornes de recharge.

- Estimation de 2 500 km effectués en VAE par saison estivale (5 mois), de 250 trajets voiture évités, notamment dans des sites naturels sensibles et les cols de montagne col du Mont Cenis.
- Emissions de 0.62 tonnes eqCO₂ évitées.
- Baisse de fréquentation des parkings de montage et baisse du stationnement anarchique dans les sites naturels sensibles

Détail des coûts prévisionnels de l'action								
Description	Montant	F	onds TE	Collectivité				
*	total (HT)			Autofi	nancement			
- Acquisition d'une station vélo	18 100 €	80%	14 480 €	20%	3 620 €			
libre service								
- Acquisition d'une borne de	5 450 €	80%	4 360 €	20%	1 090 €			
recharge								
- Signalétique spécifique	4 450 €	80%	3 560 €	20%	890 €			
Total	28 000 €	80%	22 400 €	20%	5 600 €			
Ti and the state of the state o				-				



















Réfection toiture et pose de panneaux solaires sur la piscine municipale de Saint-Michel de Maurienne

Maître d'ouvrage: Commune de Saint-Michel-de-Maurienne

Description de l'action:

La piscine municipale de Saint Michel de Maurienne dispose d'un bassin de natation de 25 m en intérieur et d'un petit bassin pour enfants en plein air. Cette piscine est composée d'une toiture traditionnelle à plusieurs pans sur bassin et accueil vestiaires. Les travaux de réfection de toiture avec isolation permettront de diminuer les déperditions de chaleur. En complément, l'ajout de panneaux thermiques assura la production en eau chaude sanitaire et le réchauffage du bassin avec un rendement système d'environ 48% des besoins annuels. Afin de rentabiliser la production d'eau chaude sanitaire, une liaison entre la piscine et les deux gymnases situés à proximité directe sera à l'étude.

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Compte tenu de l'urgence de mener les travaux sur la toiture, les travaux sont envisagés pendant la période de fermeture du 01/12/2016 au 15/04/2017.

Indicateurs de réalisation :

- Réfection et isolation de la toiture de la piscine
- Pose de panneaux solaires thermiques

- kWh économisés/an,
- Gain estimé sur la facture énergétique

		Détail des coû	ts prévi	sionnels de l	action'			
	Description	Montant total (HT)	Fo	onds TE		ectivité/ nancement	Ċ	Autres) ontrat orial Savoie
-	Réhabilitation isolation thermique (sous toiture) Pose de panneaux thermiques sur la toiture	180 000 €						
-	Maîtrise d'œuvre CSPS	21 000 € 1 700 €				•		
Тс	tal	382 700 €	70%	266 432 €	20%	76 540 €	10%	39 728 €



















Rénovation énergétique du groupe scolaire d'Epierre

Maître d'ouvrage: Commune d'Epierre

Description de l'action:

Le groupe scolaire d'Epierre, composé de deux bâtiments, se situe au cœur du village. L'école primaire, construite vers 1890 sous l'impulsion de la loi de Jules Ferry, est un bâtiment patrimonial à l'aspect et à l'architecture à préserver. Il s'agit d'une construction en pierre d'aspect monumental et géométrique dans le pur style des constructions d'école de cette époque. Le bâtiment est donc bien ancré dans le tissu urbain.

L'école maternelle a été construite, quant à elle, en 1972. Caractéristique de l'architecture développée dans les années 70, ce bâtiment présente de larges ouvertures sur toutes les orientations et une couverture en mono pan.

Malgré des travaux significatifs entrepris il y a plus de 15 ans pour la couverture des bâtiments et en 2007 par la mise en conformité des installations techniques (dont chaufferies), des travaux sont à prévoir au niveau des menuiseries, des équipements électriques (luminaires, appareillages) qui consomment beaucoup, ainsi que des travaux d'isolation de la toiture et des façades. Une ventilation double flux sera installée.

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

L'accueil de nouveaux élèves en provenance des communes avoisinantes de la commune d'Epierre (St Pierre de Belleville et Saint Léger), du fait d'un nouveau regroupement scolaire, a conduit la commune à considérer la restructuration et l'extension de son équipement public. Ces deux bâtiments communaux font partie intégrante de l'histoire de la commune. L'aide apportée par le fonds TE permettra à ces équipements de satisfaire des niveaux de consommation moins énergivore et ainsi faire baisser l'empreinte carbone de la commune concernée mais également celle des communes avoisinantes.

Les travaux de restructuration et d'extension des deux écoles sont estimés à 2 057 386 €. Le dépôt du permis de construire est prévu pour la fin de l'année 2016 pour un démarrage du chantier à l'automne 2017.

Indicateurs de réalisation :

- Réfection et isolation des bâtiments
- Pose d'une ventilation double flux

- kWh économisés/an,
- Gain estimé sur la facture énergétique des communes d'Epierre, Saint Léger et Saint Pierre de Belleville



















Détail d	es coûts prévisi	onnels d	e l'action		
Description	Montant total (HT)	Fonds TE			llectivité nancement
Ecole maternelle (isolation façades, toiture, changement des menuiseries	135 000 €				
Ecole primaire (isolation façade, toiture, ventilation double flux)	275 000 €				
Total	410 000 €	80%	328 000 €	20%	82 000 €



















Annexe 3

Tableau financier de synthèse des actions financées par le FFTE dans le cadre de cette convention

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL									
DEPENSES		RECETTES							
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)						
Action 1 Aide à la rénovation de l'habitat privé	125 000 €	Fonds TE Autofinancement	100 000 € 25 000 €						
Action 2 Etude de faisabilité	8 520 € (TTC)	Fonds TE Autofinancement	6 816 € 1 704 €						
Action 3 Etude d'ingénierie Restauration des milieux et protection faunes flores	15 000 € 55 000 €	Fonds TE POIA Autofinancement	21 000 € 35 000 € 14 000 €						
Action 4 Acquisition de station vélo libre service Acquisition de bornes de recharge Acquisition d'abris solaire vélo Signalétique spécifique	67 400 € 12 800 € 18 720 € 15 420 €	Fonds TE Autofinancement	91 472 € 22 868 €						
Action 5 Acquisition de station vélo libre service Acquisition de bornes de recharge Acquisition d'abris solaire vélo Signalétique spécifique	33 700 € 19 200 € 9 360 € 9 560 €	Fonds TE Autofinancement	57 456 € 14 364 €						
Action 6 Acquisition de station vélo libre service Acquisition de bornes de recharge Acquisition d'abris solaire vélo Signalétique spécifique	134 800 € 19 200 € 9 360 € 30 000 €	Fonds TE Autofinancement	154 688 € 38 672 €						



















PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
			
Action 7 Acquisition de station vélo libre service Acquisition de bornes de recharge Signalétique spécifique	33 700 € 12 800 € 5 580 €	Fonds TE Autofinancement	41 664 € 10 416 €
Action 8 Acquisition de station vélo libre service Acquisition de bornes de recharge Acquisition d'abris solaire vélo Signalétique spécifique	67 400 € 19 200 € 18 720 € 8 430 €	Fonds TE Autofinancement	91 000 € 22 750 €
Action 9 Acquisition de station vélo libre service Acquisition de bornes de recharge Signalétique spécifique	18 100 € 5 450 € 4 450 €	Fonds TE Autofinancement	22 400 € 5 600 €
Action 10 Réhabilitation isolation thermique (sous toiture) Pose de panneaux thermiques sur la toiture Maitrise d'œuvre / CSPS	180 000 € 180 000 € 22 700 €	Fonds TE CD73 – CTS Maurienne Autofinancement	266 432 € 39 728 € 76 540 €
Action 11 Ecole maternelle (isolation façades, toiture, changement des menuiseries Ecole primaire (isolation façade, toiture, ventilation double flux)		Fonds TE Autofinancement	328 000 € 82 000 €
Total HT	1 569 570 €	Total HT	1 569 570 €

















